


MAIRIE de SAINT-CANNAT
 13760

Séance du 13 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	16
Représentés	9

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le mardi 7 novembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER (départ à 20h05 avec pouvoir donné à J. LEVI VALENSI), G. SORBA, J.P. VENTURINI, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ (arrivée à 20h00 avec pouvoir donné à B. ROSSI LUMBROSO), B. ROSSI LUMBROSO, M.L VOLAND, C. FREMY, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par C. FREMY, A.L. FALQUERO représentée par C. POULIQUEN, C. MARTIN, M. GUILLET représentée par Y. FALCHI, D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, M. RIBES, A. RUBIOLO représentée par M.L. VOLAND, M. SOONEKINDT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par D. PETIT, P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, S. ROCHEZ, G. BESSE, représenté par C. BARRIERE, J. PRUNARET.

N° 2023-077

G. SORBA a été élu secrétaire.

Convention avec
 WE CREATIVE
 pour l'application
 WE POPPINS

En sa qualité d'administré de Saint Cannat, le Président de la société WeCreative a proposé la gratuité à la commune pour la mise à disposition de leur plateforme WePoppins d'entraide entre parents.

La Municipalité est intéressée dans la mesure où ce service pourrait apporter des solutions logistiques à de nombreux parents qui peuvent avoir du mal à être à l'heure pour récupérer leurs enfants le soir à l'école ou pour les emmener à diverses activités.

En contrepartie la commune

- assurera un accompagnement en termes de communication
- financera uniquement la procédure de vérification forte de l'identité des personnes qui s'inscrivent sur la plateforme, pour 3 €HT par famille* sur toute l'année 2024, plafonné à 900 €HT

* celles résident à Saint Cannat ou ayant des enfants scolarisés à Saint Cannat

Le tarif normal du service financé par la mairie, pour 200 à 500 usagers est de 2 € HT par mois, soit 24 € par an.

Pour information, le tarif pour un abonnement individuel pour une famille est de 46,80€/an .

Il est précisé que les associations Ecoles et parents, AIL de Saint Cannat et Planète jeunes sont aussi partenaires de cette expérimentation.

La convention jointe présente aussi le partenariat en termes de communication.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE DE :**

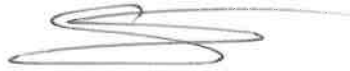
- Valider le principe de réaliser cette expérimentation ;
- Valider le projet de convention jointe ;
- Autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer la convention et tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA

Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 20 NOV. 2023
Affiché le :

20 NOV. 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE WE CREATIVE SAS ET LA MAIRIE DE SAINT-CANNAT

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre

- la startup WE CREATIVE SAS, dont le siège social est situé à 5 RUE DES ALLUMETTES, 13100 AIX EN PROVENCE, N° SIRET : 92040720200018, représentée par Jean-Baptiste BOUILLAT, président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée "la Startup",
- la Mairie de Saint-Cannat, dont le siège est situé 14 place de la République, 13760 Saint Cannat, représentée par M. Jacky GERARD en sa qualité de Maire, dûment habilité à cet effet par la délibération n°2023-077, ci-après dénommée "la Mairie".
- L'association Ecoles et Parents, dont le siège est c/o Mairie de Saint Cannat, 14, place de la République, 13760 Saint Cannat, représentée par sa présidente, Mme Axelle BERTRAND, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée « l'Association Ecoles et Parents », ou collectivement par « les partenaires associatifs »
- L'association Les AIL de Saint Cannat, dont le siège est c/o Mairie de Saint Cannat, 14, place de la République, 13760 Saint Cannat, représentée par son président, M. Maxence VINCENDEAU, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée « les AIL », ou collectivement par « les partenaires associatifs »
- L'association Planète jeunes, dont le siège est c/o Mairie de Saint Cannat, 14, place de la République, 13760 Saint Cannat, représentée par sa présidente, M. Vincent ARGENCE, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée « Planète jeunes », ou collectivement par « les partenaires associatifs »

ARTICLE 1 - OBJET DU PARTENARIAT

La Startup a développé une application mobile sécurisée appelée « Wepoppins » visant à faciliter l'entraide entre parents tant pour les gardes ponctuelles de leurs enfants que l'accompagnement de ceux-ci à l'école et/ou à leurs activités extra-scolaires.

La Startup, la Mairie et les partenaires associatifs conviennent de mettre en place un partenariat de communication afin de mettre en place la solution Wepoppins à titre expérimental et gratuit auprès des administrés parents résidants dans la commune ainsi qu'aux parents dont les enfants sont scolarisés dans la commune.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE LA STARTUP

La Startup s'engage à :

- Mettre gratuitement à disposition l'application WePoppins
 - aux parents résidant sur la commune de Saint-Cannat
 - aux parents dont les enfants y sont scolarisés
 - et aux parents d'enfants ayant des activités extra-scolaire sur Saint Cannat qui s'inscriront durant la phase d'expérimentation (jusqu'au 31 décembre 2024),
- Assurer la maintenance et la mise à jour régulière de l'application.
- Fournir à la Mairie la charte graphique, logo et textes de présentation de l'application nécessaires à la promotion de l'application au sein de la commune.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE

La Mairie s'engage à :

- Faire connaître activement l'application au sein de la commune selon le plan de communication ci-annexé.
- Participer financièrement à la sécurisation de l'application

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Les partenaires associatifs s'engagent à :

- Faire connaître activement l'application au sein de la commune selon le plan de communication ci-annexé.

ARTICLE 5 - DUREE DU PARTENARIAT

Le présent partenariat prendra effet à la date de signature de la présente convention.

Une période de préparation au lancement de l'application est prévue pour une durée de 2 mois à compter de la signature de la présente convention.

Puis, une période d'expérimentation de l'utilisation de l'application par les parents de la commune et des parents dont les enfants sont scolarisés dans la commune courra jusqu'au 31 décembre 2024.

À l'issue de cette période, les parties se réuniront pour évaluer les résultats de cette phase expérimentale et décideront conjointement de la poursuite, de la modification ou de la cessation du partenariat.

Trois réunions auront lieu, en janvier 2024, juin 2024 et décembre 2024.

ARTICLE 6 - Participation aux coûts du service de vérification d'identité en ligne

Considérant que la Municipalité a demandé à la startup d'améliorer les process de sécurité et d'identification forte des inscrits, elle accepte d'apporter une participation financière :

- pendant la phase d'expérimentation de 3 € par parent inscrits,
- s'ils respectent les critères évoqués à l'article 2
- Avec une participation plafonnée à 900 €

Dans sa facturation, la startup devra démontrer que chaque parent inscrit était éligible selon les conditions présentées ci-dessus.

ARTICLE 7 - RESILIATION

En cas de manquement grave à l'une des obligations stipulées dans la présente convention, chaque partie se réserve le droit de résilier le partenariat, moyennant un préavis écrit de 30 jours.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle liés à l'application Wepoppins, sa charte graphique, son nom, son logo, ses textes et ses couleurs demeurent la propriété exclusive de la Startup.

Idem pour les mêmes éléments municipaux.

ARTICLE 9 - MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties.

ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

La présente convention est soumise au droit en vigueur en France. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence du Tribunal administratif de Marseille. Avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties tenteront de régler amiablement leur différend par la médiation.

Fait en double exemplaire, à SAINT-CANNAT, le 15 novembre 2023

Pour WECREATIVE,
Jean Baptiste BOUILLAT,
Président

Pour la Mairie,
Jacky GERARD,
Maire de Saint Cannat



Pour Ecoles et parents
Axelle BERTRAND
Présidente

Pour les AIL de St Cannat
Maxence VINCENTEAU
Président

Pour Planète jeunes
Vincent ARGENCE
Président

ANNEXE 1 : Plan de communication

Annexe 1 : PLAN DE COMMUNICATION

Objectif global de la communication : Promouvoir l'application WePoppins au sein de la commune de Saint-Cannat en vue d'offrir un service d'entraide aux familles résidentes de la commune et/ou ayant des enfants scolarisés à Saint-Cannat.

Calendrier prévisionnel des actions

- 13 novembre 2023 Conseil municipal pour acceptation du partenariat
- Mi novembre 2023 Lancement du sondage
- Mi novembre 2023 : Annonce officiel du partenariat
- Mi novembre 2023 : Campagne de sensibilisation numérique
- 8 janvier 2024 : Lancement officiel de l'application et campagne de communication réseau + physique
- Juin 2024 : Première évaluation
- Nov / Décembre 2024 : Evaluation de la démarche

I. Sondage initial

1. **Objectif** : Recueillir les attentes des parents résidants dans la commune concernant la mise en place d'une application d'entraide.
2. **Actions** :
 - Promotion du sondage sur les réseaux sociaux (FB, Instagram) et sur le site web de la Mairie, avec l'appui des associations partenaires
 - Réunion de travail
3. **Livrables** : Sondage anonyme Google Form fourni par We Creative SAS (ci annexé)
4. **Résultats attendus** : Collecte d'informations sur les besoins et les attentes des parents, et sensibilisation de la communauté des parents

II. Signature officielle du partenariat

1. **Objectif** : Informer officiellement la communauté de la collaboration entre la Mairie, We Creative SAS et les associations partenaires.
2. **Actions** :
 - Organisation d'une réception pour les partenaires
 - Invitation des correspondant de presse
 - Présentation de l'application
 - Publication d'un communiqué de presse et diffusion aux médias locaux.

 - Puis promotion de l'événement via les supports numériques de la Mairie.
 - Article dans le journal d'information municipal
3. **Résultats attendus** : Création d'un engouement autour du partenariat et de l'application.

III. Campagne de sensibilisation

1. **Objectif** : Sensibiliser les parents à l'application et à ses avantages potentiels.
2. **Actions** :
 - Création d'un flyer de communication présentant l'application (reprenant l'affiche).
 - Distribution de ces supports autour des écoles, dans les centres communautaires et les espaces publics.
 - Campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux de la Mairie et des autres partenaires, présentant les résultats du sondage en quelques chiffres
 - Envoi d'un courriel d'information aux parents d'élèves par le service périscolaire
 - Réunion de point d'étape (fin janvier)
3. **Résultats attendus** : Augmenter la notoriété de l'application auprès des familles de la commune.

IV. Lancement de l'application : 8 janvier 2024

1. **Objectif** : Encourager les parents à l'utiliser l'application
2. **Actions** :
 - Poursuite de la communication numérique
 - Début de la communication physique (affiches et tracs) pour promouvoir l'utilisation de l'application.
 - Diffusion du code d'activation numérique par les différents moyens de communication de la mairie (code d'activation unique).
 - Affichage A3 et 1 grande affiche « sucette »
3. **Résultats attendus** :
 - Adoption rapide de l'outils par les parents et utilisation régulière.

V. Suivi et évaluation

1. **Objectif** : Évaluer l'impact de la campagne de communication et ajuster les actions.
2. **Actions** :
 - Suivi des téléchargements et de l'utilisation de l'application.
 - Collecte des retours et des commentaires des utilisateurs.
 - Réalisation d'une évaluation de la campagne de communication.
 - Réajustements selon besoins
 - Réunion d'étape en juin
 - Réunion de bilan novembre / décembre
3. **Résultats attendus** : Adaptation continue de la communication pour optimiser l'adhésion des parents.

Répartition des tâches et des financements

Objet	Réalisation / Organisation			Financement	
	Mairie	We Creative	Partenaires	Mairie	We Creative

Phase 1 : Sondage initial

	Mairie	We Creative	Partenaires	Mairie	We Creative
Réalisation du sondage	Participation	X			X
Diffusion du sondage	X	X	X		
Com réseau sociaux	X	X	X		
Réalisation affiches	X	Validation		X	
Affichage écoles		X	X		

Phase 2 : Signature officielle du partenariat

	Mairie	We Creative	Partenaires	Mairie	We Creative
Communiqué de presse	X	X			
Conférence de presse	X	X			
Cocktail simple	X	X	X	X	
Invitations	X	Validation		X	
Réseau sociaux	X	X	X		

Phase 3 : Campagne de sensibilisation

	Mairie	We Creative	Partenaires	Mairie	We Creative
Affiche A3 et sucette	X	Validation		X	
Flyer	X	X		X	X
Distribution (mise en dépôt Mairie, SI, commerce ...)	X	X	X		
Visuel réseau sociaux	X	Validation	Diffusion		
Article bulletin municipal PSC	x Corédaction	x Proposition			

Phase 4 : lancement officielle de l'application : 8 janvier 2024

	Mairie	We Creative	Partenaires	Mairie	We Creative
Com sur réseau sociaux	X	X	X		
Communication physique (affiches, tracts)			X		

Phase 5 : suivi et évaluation

	Mairie	We Creative	Partenaire	Mairie	We Creative
Suivi / Bilan		X			
Réunions	X	X	X		